

PROJET RÉFÉRENT

Plan de prévention des risques « mouvements de terrain » de la commune de Saint-Flour (Cantal)



CONTACT

✉
relation-clients-
aauvergnerhonealpes@cerema.fr

OBJET DE L'OPÉRATION

La commune de Saint-Flour connaît sur son territoire plusieurs risques de mouvements de terrain (chutes de blocs, glissements de terrain, érosion de berge).

Le plan de prévention des risques (PPR) « mouvements de terrain » de Saint-Flour a pour objectif de prendre en compte ces phénomènes naturels dans l'aménagement du territoire :

- en réglementant l'usage des sols dans les décisions d'aménagement, par la détermination des zones où les constructions sont possibles sous certaines conditions ou bien interdites ;
- en définissant des mesures de prévention, de protection, de sauvegarde et de surveillance des populations.

Les plans de prévention des risques servent à définir une politique locale permettant la diminution du nombre potentiel de victimes et la réduction du coût économique des dommages en cas de sinistre.

LES BESOINS DU CLIENT / PARTENAIRE

Appui technique tout au long de l'élaboration du PPR et de la phase de concertation.

LA RÉPONSE DU CEREMA

La Direction Territoriale Centre-Est a élaboré la carte d'aléa « mouvements de terrain » en partenariat avec le BRGM. Il a réalisé la carte des enjeux puis le zonage réglementaire.

Un diagnostic des falaises basaltiques de la ville haute a par ailleurs été réalisé.

Enfin, il a participé, en étroite collaboration avec la DDT du Cantal, au montage du dossier complet du projet de PPR (note de présentation et

THÉMATIQUES ASSOCIÉES

- Risques inondations et mouvements de terrain

règlement) et aux différentes phases de concertation avec les élus et le public.

LE CLIENT / PARTENAIRE PARTENAIRES

Direction Départementale des Territoires
(DDT) du Cantal

Le BRGM a été associé au Cerema Centre-Est
dans la phase de cartographie de l'aléa

LE CALENDRIER

2008-2011

PILOTE DU PROJET

Cerema Centre-Est

LE MONTANT

45 K€